

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2017

- **PROJET DE TELEPHONIE MOBILE** – Il y a une dizaine d'années, la commune avait envisagé l'installation, par la société SFR, d'une antenne de téléphonie mobile, projet abandonné, à la suite de certaines oppositions et au nom du principe de précaution. Depuis lors, la déserte des habitants est très inégale.

La société Free mobile a obtenu, le 12 janvier 2010, la 4° licence de téléphonie de haut débit 3G et les 11 octobre 2011 et le 16 décembre les licences de très haut débit (4G).

Contact a été pris avec la société Free mobile qui envisage d'installer une antenne-relais sur notre territoire communal.

Le conseil municipal a émis un avis favorable à la mise en œuvre de ce projet et autorisé Mme le maire à poursuivre les négociations, notamment une implantation dans le proche secteur du cimetière, la moins visible possible, une redevance annuelle de 6 000 euros nets annuels et la prise en charge par Free de tous les frais d'installation et de mise en service.

- **Rue de la Mairie** – La réalisation d'une remise en état et en accessibilité de la rue de la mairie ne peut être envisagée dans l'immédiat, faute de financements suffisants disponibles et compte-tenu de la seconde tranche des travaux de l'église non encore ouverte. Le conseil municipal décide la réouverture de la rue à la circulation automobile dans le sens unique rue Neuve-rue Grande avec aménagements à moindre frais.

Le maire

Colette GABET